



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie et commerce extérieur : personnel

Question écrite n° 56664

## Texte de la question

M Pierre Micaux appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines dont le statut, vieux de vingt-cinq ans, ne correspond plus ni au niveau de qualification qui leur est demandé, ni aux fonctions qu'ils occupent. Le protocole de rénovation de la grille de classifications et rémunérations de février 1990 n'engage, en effet, qu'une mesure de revalorisation, dans quatre ans, des indices terminaux des deuxièmes niveaux de grade, laissant pour compte 80 p 100 des ingénieurs de l'industrie et des mines. Il lui demande si le Gouvernement entend répondre à leurs aspirations légitimes, à savoir qu'aboutisse rapidement un cadre statutaire à trois grades qu'ils réclament depuis 1980. Seule cette perspective maintiendra leur motivation et leur attachement à l'administration.

## Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur sont tout naturellement attentifs à la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines qui jouent un rôle prépondérant au sein du milieu industriel de notre pays. C'est ainsi que, afin de mieux prendre en compte l'importance et la complexité des missions exercées par ces agents, le ministère de l'industrie et du commerce extérieur a obtenu, en 1992, la création de nouveaux emplois fonctionnels pour certains d'entre eux, qui bénéficieront ainsi d'un gain indiciaire non négligeable. Les arrêtés correspondants sont en cours de signature. De plus, ainsi que les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur l'ont indiqué aux représentants du syndicat majoritaire, une étude est actuellement en cours visant à proposer des mesures concourant à l'amélioration souhaitée dans le déroulement de leur carrière. L'évolution de ce dossier fait l'objet de contacts réguliers entre les représentants de ces personnels et les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, dans le cadre d'un échéancier arrêté d'un commun accord. Enfin, à l'occasion des prochaines discussions au sein de la fonction publique sur l'évolution des corps de la catégorie A, les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur apporteront un ferme soutien à ces demandes, amplement justifiées par les responsabilités que les ingénieurs de l'industrie et des mines exercent à une époque où les notions de développement industriel, de sécurité et d'environnement prennent une place accrue.

## Données clés

**Auteur :** [M. Micaux Pierre](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56664

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** industrie et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 avril 1992, page 1877